



Coopération Cameroun – Banque Mondiale  
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain  
Ministry of Housing and Urban Development  
SECRETARIAT GENERAL - GENERAL SECRETARIAT  
Cellule de Coordination – Coordination Unit  
Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes  
Cameroon Inclusive and Resilient Development Cities Project



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 00101-<sup>SP</sup> MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/05-2022 DU 11 MAI 2022, PORTANT  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION(DP)  
N°002/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/02-2022 DU 17 FEVRIER 2022 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
(FIRME) CHARGE DE L' AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES  
INCLUSIVES ET RESILIENTES (PDVIR) POUR LES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023.

Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;  
Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);  
Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics  
Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;  
Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;  
Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des VillesInclusives et Résilientes (PDVIR) ;  
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;  
Vu la Demande de Proposition N°002/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/02-2022 DU 17 FEVRIER 2022;  
Vu le Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques de la CSPM du PDVIR du 29 Mars 2022;  
Vu le Procès-verbal de la CSPM validant le rapport des propositions techniques en date du 11 Avril 2022;  
Vu le Procès-verbal d'ouverture des propositions financières de la CSPM du PDVIR du 20 Avril 2022;  
Vu le Procès-verbal de la CSPMvalidant le rapport combiné (proposition d'attribution) en date du 21 Avril 2022;  
Vu le procès-verbal des négociations du contrat du 28 Avril 2022.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Proposition susmentionnée:

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
Groupement FIDEXCA / FAUCON/NGAN Jean, BP 12817 Yaoundé Cameroun, Tél : +237 699 21 84 77, +237 696 94 20 65 ; Email : ngan_cm2000@yahoo.fr	17 820 000 FCFA HTVA 21 250 350 FCFA TTC	Trente (30) jours par Exercice.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 11 MAI 2022

Le Ministre  
(Maître d'ouvrage)

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CSPM/PDVIR
- CCP/PDVIR
- Groupement FIDEXCA / FAUCON/NGAN JEAN.

Cameroun Tribune

Tél : +237 242 02 97 34 B.P : 615 Yaoundé

Email : minduh\_pdue@yahoo.fr



Portrait de Ketcha Celestine